ACCUEIL DE LOISIRS « 9-14 ANS »

REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS FINANCIERES

Cet accueil de loisirs est une structure gérée par la commune de Val d'Izé et représentée par son maire en exercice.

Il est situé à la salle des sports, rue du Château, et accueille au maximum 24 jeunes de 9 à 14 ans, à la journée et à la demi-journée.

L'encadrement est assuré par un directeur et un animateur diplômé.

C'est une entité éducative déclarée à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, soumise à une législation et à une réglementation spécifique aux accueils collectifs de mineurs.

PROJET PÉDAGOGIQUE

Les objectifs pédagogiques suivants guident l'organisation de l'accueil de loisirs :

- Favoriser la socialisation et l'autonomie pour ouvrir à la diversité culturelle, permettre de découvrir de multiples activités, d'éveiller la curiosité et d'exploiter les milieux environnants : permettre aux adolescents d'évoluer dans les différents espaces et milieux qu'offre notre région, faire évoluer l'adolescent au sein du groupe.

- Participer à l'affirmation de la personnalité des jeunes en favorisant son implication intellectuelle, physique et stimuler ses potentialités : rendre l'adolescent acteur de ses vacances, favoriser la communication, la concertation et la création au profit du groupe.

- Participer à la formation du «futur citoyen», lui permettre d'apprendre la responsabilité, la solidarité, de comprendre et respecter l'autre, d'apprendre à accepter les différences, de développer ses connaissances sur l'environnement en vue de sa protection : responsabiliser l'adolescent au sein du groupe, tenir compte des capacités de chacun.

FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs propose des activités sportives, culturelles et de loisirs issues du projet pédagogique.

Il est ouvert par période, selon un calendrier prédéfini à l'année (cf annexe 1), et principalement pendant les vacances scolaires (Printemps - Eté - Toussaint - Noël - Hiver), **sous réserve d'un minimum de 10 inscrits.**

Il fonctionne en **journée complète les lundis et jeudis** (aucun service de restauration n'est assuré, le repas sera fourni par les familles) et en **demi-journée les mardis, mercredis et vendredis** :

	Ouverture de la structure	Début des activités	Fermeture de la structure
Journée complète	8h30	9h00	18h30
Demi-journée	13h30	14h00	18h30

Pour le bon déroulement, il est obligatoire de respecter les heures de début (9h00) et de fin d'activités (18h15).

Pour des questions de sécurité et de responsabilité, les jeunes doivent pointer la feuille de présence à leur arrivée et départ.

L'accueil de loisirs n'est plus responsable du jeune dès sa sortie du centre (qu'il soit accompagné ou non).

Les jeunes peuvent venir et quitter seuls l'accueil de loisirs sur autorisation des parents.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

1. Retirer en mairie ou sur le site internet de la commune un dossier complet d'inscription individuel pour l'année scolaire en cours comprenant les documents suivants :

   - dossier d'inscription
   - fiche sanitaire de liaison
   - bulletin d'inscription

2. Fournir les documents suivants :

   - copie du carnet de vaccinations
   - copie de l'attestation d'assurance

3. Pour chaque période de fréquentation, remettre un bulletin d'inscription dûment complété et signé, en respectant la date indiquée.

Site Internet : www.valdize.fr
Rubriques Enfance/Jeunesse -> Services périscolaires -> Anim'Vac « 9-14 ans »

Si l'enfant utilise déjà les services périscolaires de la commune, remettre uniquement le bulletin d'inscription.

Les accueils de loisirs sont soumis à des règles très strictes, **l'inscription préalable est obligatoire et pour la période entière** (détail des périodes en annexe 1).

Dans un souci de traçabilité et afin d'éviter toute contestation, toute inscription se fera par retour du bulletin transmis par messagerie ou déposé dans la boite aux lettres de la mairie, aucune inscription par téléphone ne sera acceptée.

L'inscription est prise pour une ou plusieurs périodes.
La priorité est donnée aux izéens ou aux non-izéens assujettis à l'impôt sur la commune.

Les demandes des non-izéens seront étudiées à l'issue du délai d'inscription en fonction des places disponibles. De même, les demandes de « dernière minute » seront acceptées selon les disponibilités.

Toute modification ou annulation ne pourra être prise en compte que sur demande écrite (courrier ou mail) et dans le délai autorisé , 7 jours ouvrables avant le début de la période.

Au-delà de ce délai le service sera facturé sauf cas exceptionnels : maladie avec présentation d'un certificat médical, hospitalisation de l'enfant, blessure empêchant l'enfant de se déplacer seul. Attention, l'annulation sans facturation pour maladie n'est valable que pour l'enfant malade et pas pour les autres enfants de la famille, ni en cas d'arrêt de travail des parents.

Les échanges d'inscription de jeunes (au sein d'une famille ou entre familles) et les échanges de périodes ne sont pas acceptés.

TARIFS

Délibération du 07 septembre 2017

CAF ou MSA	TARIFS DE BASE VAL D'IZÉ (applicable aux personnes domiciliées à Val d'Izé)	
Quotient familial entre	**Journée**	**1/2 journée**
0 € - 550 €	7,00 €	5,00 €
551 € - 790 €	7,50 €	5,30 €
791 € - 1000 €	8,00 €	5,60 €
1001 € - 1300 €	8,50 €	5,90 €
1301 € - 1500 €	9,00 €	6,20 €
1501 € et plus	9,50 €	6,50 €

CAF ou MSA	TARIFS DE BASE COMMUNES EXTÉRIEURES	
Quotient familial entre	**Journée**	**1/2 journée**
0 € - 550 €	12,00	8,00
551 € - 790 €	12,50	8,50
791 € - 1000 €	13,00	9,00
1001 € - 1300 €	13,50	9,50
1301 € - 1500 €	14,00	10,00
1501 € et plus	14,50	10,50

Des suppléments seront demandés à l'occasion d'animations spécifiques telles que sorties, visites, spectacles ...

1	Piscine	4,00 €
2	Cinéma	5,00 €
3	Spectacle	7,00 €
4	Cirque	10,00 €
5	Musée – de 15 Km	4,00 €
6	Musée + 15 Km	7,00 €
7	Parc d'attraction - Parc animalier	10,00 €
8	Animation – de 15Km	3,00 €
9	Animation – de 15Km + entrée	5,00 €
10	Animation + 15Km	6,00 €
11	Animation + de 15Km + entrée	8,00 €
12	Veillée	4,00 €
13	Nuit au centre	7,00 €

FACTURATION ET RÈGLEMENT

Si la famille utilise d'autres services périscolaires, une facture globale sera établie mensuellement.
Si la famille n'utilise pas d'autres services, une facture sera transmise dans un délai de 2 mois.
Le règlement se fera directement à la Trésorerie de Vitré à réception de l'avis des sommes à payer.
Le prélèvement automatique est possible (se renseigner en Mairie) ainsi que l'utilisation de chèques CESU.

RÈGLEMENT

Un règlement sera élaboré conjointement par les jeunes et l'équipe d'animation afin de fixer les règles du « bien vivre » à l'accueil de loisirs. Le temps passé à l'accueil est un temps d'activités sportives, culturelles et de loisirs dans un esprit de convivialité facilité par le respect, le civisme et le bon comportement de chacun.

Si l'attitude d'un jeune perturbe de façon durable le bon fonctionnement et la vie collective de l'accueil de loisirs, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation. Un rendez-vous formel avec le directeur et les élus pourra être proposé à la famille.

COORDONNÉES

Si vous avez des questions, remarques, suggestions …, vous pouvez vous adresser en mairie ou au directeur de l'accueil de loisirs.

Mairie de VAL D'IZÉ
Place Jean Poirier- 35450 VAL D'IZE
Tél : 02.99.49.83.06
Mail : enfancejeunesse@valdize.fr